



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de la résolution 1881 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans l'ensemble du Darfour, ainsi que sur les progrès concernant le processus politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire, et le respect par toutes les parties de leurs obligations internationales. Il porte sur la période allant du 1^{er} novembre 2009 au 31 janvier 2010.

2. Conformément à la demande formulée par le Conseil à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la résolution 1881 (2009), le présent rapport comprend également une évaluation des progrès réalisés par la Mission par rapport aux objectifs que j'ai présentés au Conseil dans mon rapport du 16 novembre 2009 (S/2009/592). Par conséquent, au vu de la situation concernant le déploiement de la Mission, la structure du présent rapport reprend la liste de questions figurant sous chacun des quatre grands domaines considérés à savoir le processus politique; la situation en matière de sécurité; l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme et la situation humanitaire.

II. Déploiement de la Mission

3. Au 21 janvier 2010, l'effectif du personnel militaire de la MINUAD s'élevait à 15 553 hommes (14 948 soldats, 346 officiers d'état-major, 64 officiers de liaison et 195 observateurs militaires) soit 79 % de l'effectif autorisé (19 555 hommes). Au cours de la période considérée, les éléments avancés de trois compagnies d'infanterie sont arrivés au Darfour : deux compagnies népalaises, dont une de réserve ainsi qu'une compagnie de reconnaissance sierra-léonaise. Par ailleurs, le gros des effectifs du bataillon burkinabé est arrivé au Darfour, portant le nombre total de bataillons d'infanterie de la MINUAD à 14 sur les 18 prévus. D'après les projections actuelles, deux nouveaux bataillons (Éthiopie-2 et Tanzanie) auront achevé leur déploiement d'ici à la fin de février 2010.

4. Le Groupe éthiopien d'hélicoptères tactiques devrait s'installer à Nyala à la mi-février 2010. Le Gouvernement soudanais a réservé, sur l'aéroport de Nyala, un



emplacement pour le stockage des munitions du Groupe, et la construction de l'aire de stationnement des hélicoptères, réalisée par le Groupe chinois du génie, devrait être terminée à temps pour recevoir les hélicoptères.

5. Au 20 janvier 2010, les effectifs de la police s'élevaient à 4 625 hommes (2 818 conseillers et 1 807 policiers d'unités constituées) soit 71 % de l'effectif autorisé. Treize des 19 unités de police constituées sont déployées.

6. Sur les 12 unités militaires et les 6 unités de police constituées qui doivent encore être déployées, 5 unités militaires (Groupe logistique multirôle éthiopien, compagnie de reconnaissance du secteur nigérian, compagnie de réserve du secteur nigérian, bataillon Sénégal-2 et bataillon thaïlandais) et 5 unités de police constituées (Burkina Faso, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Togo) ont été annoncées mais n'ont pas encore été déployées. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions travaillent en liaison étroite avec les pays qui fournissent des contingents et des policiers afin d'accélérer le déploiement de ces unités. Sept unités militaires (2 unités moyennes de transport, 1 hôpital de niveau II, 3 unités d'hélicoptères moyens de manœuvre et 1 unité de reconnaissance aérienne) doivent encore être annoncées.

7. Au 21 janvier 2010, l'effectif du personnel civil de la Mission s'élevait à 4 045 hommes (1 117 recrutés sur le plan international et 2 522 recrutés sur le plan national et 406 Volontaires des Nations Unies), soit 73 % de l'effectif autorisé (5 546 hommes). La Mission continue d'avoir du mal à recruter et à garder du personnel qualifié compte tenu de la difficulté des conditions de vie au Darfour et de la volatilité de la situation en matière de sécurité. Depuis janvier 2008, 184 candidats potentiels ont refusé les offres de recrutement qui leur avaient été proposées.

8. Le soutien logistique autonome des unités au Darfour reste problématique. Les quatre bataillons nigériens, la compagnie gambienne d'état-major, l'unité de police militaire kenyane et le bataillon sud-africain manquent de 61 à 100 % des matériels majeurs nécessaires et ne sont pas en mesure d'assurer leur soutien logistique dans la majorité des catégories. Le Rwanda a déployé une grande partie des matériels majeurs, mais il manque en moyenne 20 % des matériels. Le Sénégal a déployé les matériels additionnels nécessaires pour son contingent et respecté les prescriptions en ce qui concerne aussi bien les matériels majeurs que le soutien logistique autonome.

9. La délivrance des visas du personnel de la MINUAD s'est nettement améliorée au cours de la période considérée. Entre le 1^{er} novembre 2009 et le 9 janvier 2010, le Gouvernement soudanais a ainsi délivré 550 nouveaux visas; au 22 janvier, 161 demandes étaient toujours en attente.

10. Le 16 novembre 2009, la septième réunion du Mécanisme de coordination tripartite a rassemblé à Khartoum des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine, des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions et de la MINUAD. Le Mécanisme reste un bon moyen de renforcement de la confiance afin d'accélérer le déploiement de la Mission et de traiter efficacement les problèmes qui se posent à cet égard. Les participants ont convenu que son déploiement étant pratiquement terminé, la MINUAD de même que les réunions triparties mettront désormais l'accent sur l'utilisation des contingents et de la police, notamment s'agissant d'assurer la liberté de mouvement

du personnel de la Mission, de renforcer la sécurité pour le personnel des Nations Unies et de lutter contre la criminalité.

11. La Mission fait des efforts importants pour rechercher de nouvelles sources d'eau dans ses camps ou à proximité. Lorsque cela sera possible, elle effectuera des forages afin de limiter les déplacements et donc les escortes militaires nécessaires pour les opérations de pompage et de distribution. Elle s'efforcera de veiller que ses travaux profitent également à la population locale.

III. Processus politique

12. Au cours de la période considérée, la Médiation a eu à nouveau de nombreux contacts avec les parties au conflit ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et internationales. Les progrès en vue de négociations directes et de la conclusion d'accords visant à améliorer la situation en matière de sécurité ont été gênés par la persistance de très nombreux mouvements armés, la poursuite d'activités militaires au Darfour et le manque de confiance respectif des parties. En ce qui concerne la multitude de mouvements, les efforts des Gouvernements de la Jamahiriya arabe libyenne et des États-Unis d'Amérique en faveur d'une plus grande cohésion continuent de faciliter l'action du Médiateur.

13. La Médiation a cherché à accélérer le processus en vue d'un accord de paix au moyen d'une triple approche : a) en travaillant avec les belligérants afin de les amener à négocier directement un accord de paix pour le Darfour; b) en développant les consultations avec la société civile au Darfour de façon à créer une base véritable pour les négociations et à inciter les parties à s'engager dans le processus politique; et c) en facilitant l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan.

14. S'il n'a pas été possible d'établir des pourparlers officiels entre les parties au conflit, les consultations avec toutes les parties se sont poursuivies, et se sont intensifiées avec l'arrivée à Doha le 21 janvier de représentants de trois des quatre principaux groupes (Mouvement pour la justice et l'égalité, JEM, Groupe d'Addis-Abeba et Groupe de Tripoli). Lors de ces consultations, la Médiation a demandé aux parties de faire preuve d'un esprit constructif et de plus de souplesse et a exhorté les partenaires internationaux à diffuser plus largement son appel, notamment compte tenu de la nécessité de parvenir à un arrêt des hostilités et d'obtenir un engagement en faveur d'un accord final avant les prochaines élections.

15. Par ailleurs, la Médiation est restée en contact avec le Gouvernement soudanais afin d'encourager la mise en œuvre de mesures concrètes visant à améliorer la situation en matière de sécurité pour les civils au Darfour et à créer un climat de confiance. Le Gouvernement soudanais a joué à cet égard un rôle constructif et a facilité l'organisation du Forum de la société civile qui s'est réuni à Doha du 17 au 20 novembre à l'appui du processus de paix.

16. Afin d'appuyer les pourparlers entre les parties au conflit, la Médiation a développé ses contacts avec la société civile du Darfour. La MINUAD a appuyé cette initiative en procédant à de larges consultations avec la société civile, l'administration locale, les personnes déplacées, les jeunes et les groupes de femmes. À la suite d'un atelier d'experts tenu du 12 au 14 octobre 2009 à Doha, la Médiation et l'État du Qatar ont engagé le 18 novembre 2009 une série de pourparlers de paix avec l'ensemble des principales communautés vivant au

Darfour. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, et le Représentant spécial conjoint par intérim de la MINUAD, Henry K. Anyidoho, étaient également présents.

17. La Médiation a continué d'encourager les Gouvernements soudanais et tchadien à prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs relations bilatérales. À la suite de la visite au Tchad, les 10 et 11 octobre 2009, du Conseiller du Président soudanais, Ghazi Salah Al-Deen, une délégation tchadienne de haut niveau dirigée par le Ministre des affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat, s'est rendu à Khartoum du 24 au 26 décembre 2009. Le Conseiller du Président soudanais est retourné à N'Djamena le 15 janvier 2010, et les Gouvernements ont signé un Accord de normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad ainsi qu'un protocole additionnel relatif à la sécurité des frontières qui prévoit l'organisation de patrouilles communes ainsi que la construction de postes d'observation. Le Médiateur a eu de nombreux contacts de haut niveau avec les deux gouvernements, ainsi qu'avec les partenaires régionaux au sujet de la mise en œuvre de ces accords de façon à créer un environnement favorable au processus de paix au Darfour.

18. En vue des prochaines élections, les inscriptions sur les listes électorales se sont déroulées au Soudan du 1^{er} novembre au 7 décembre 2009. Au Darfour, ces inscriptions se sont déroulées sans incidents notables. En collaboration avec les autorités locales, la Commission électorale nationale a mis en place des centres d'inscription dans cinq camps de déplacés du Darfour-Nord, quatre camps du Darfour-Sud et six camps du Darfour-Ouest. Les personnes déplacées vivant dans des camps où aucun centre n'avait été ouvert, tel que Kalma (Darfour-Sud) pouvaient s'inscrire dans un centre situé à proximité. Des centres ont également été ouverts en plusieurs emplacements le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad. D'après les résultats officiels publiés par la Commission électorale nationale, 2 433 920 personnes, soit environ 67 % de la population totale du Darfour en âge de voter d'après le recensement de 2008, s'étaient inscrites sur les listes.

19. Ce taux élevé ne signifie toutefois pas que les inscriptions se sont déroulées sans problèmes. Le maintien des cas d'exception au Darfour limite la liberté d'expression, d'association et d'assemblée, qui sont des éléments essentiels de tout processus électoral libre, juste et transparent. Le processus d'inscription a par ailleurs montré le peu de connaissances de la population en matière d'éducation civique et de questions électorales, révélé que le nombre de centres d'inscription était trop peu important et suscité des allégations d'utilisation frauduleuse des ressources publiques et de non-inscription de groupes locaux d'observateurs.

20. Le 9 novembre 2009, le Président du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), Khalil Ibrahim, et le porte-parole de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid (SLA/AW), Ibrahim al-Helwu, ont demandé à la population du Darfour de boycotter le processus électoral au motif qu'il n'existait pas d'accord global de paix pour le Darfour. Par ailleurs, la faction Abdul Wahid a menacé de s'en prendre au personnel chargé de l'inscription des électeurs s'ils pénétraient dans des zones sous son contrôle. En raison de cet appel au boycott et des menaces directes, il n'y a pas eu d'inscriptions d'électeurs dans les régions contrôlées par JEM et la SLA/AW. Dans d'autres régions du Darfour, des groupes favorables à ces deux mouvements ont également boycotté le processus.

21. Par ailleurs, la MINUAD a continué d'appuyer les efforts déployés au niveau local pour mettre en place des mécanismes et des institutions efficaces de promotion

de la réconciliation entre les communautés. Elle a appuyé plusieurs initiatives en ce sens, au cours de la période considérée, essentiellement concernant des différends au sujet de la terre et de l'eau. Elle a également fourni un appui logistique et technique à la tournée d'un mois au Darfour-Ouest du Conseil de paix et de réconciliation de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour.

IV. Situation en matière de sécurité

22. La situation en matière de sécurité dans certaines régions du Darfour a été caractérisée par des opérations intermittentes entre l'armée soudanaise et les mouvements armés. Le développement de la violence intercommunautaire et du banditisme est également préoccupant. Ces affrontements constituent une menace pour la population civile et ont provoqué des déplacements de population.

23. Le 25 novembre 2009, des membres des Forces centrales de réserve de la police et de l'armée soudanaise ont attaqué les villages de Al Hara et de Jebel Isa situés au nord de Malha (Darfour-Nord), apparemment en représailles de l'attaque menée le 18 novembre 2009 par un groupe armé inconnu contre un convoi du Gouvernement soudanais à Khurbateekh (à 3 km au sud de Malha). Des témoins ont déclaré à la MINUAD que des éléments de la police et de l'armée soudanaise ont pillé des magasins, détruit une pompe à eau et arrêté 12 personnes. La MINUAD a également été informée que les combats entre l'armée soudanaise et la SLA/AW dans les villages de Mawu et de Koskare (Darfour-Nord) le 18 novembre avaient fait un mort et plusieurs blessés parmi la population civile. On ne sait toutefois pas qui a ouvert les hostilités.

24. Il y a également eu des affrontements entre l'armée soudanaise et le JEM au Darfour-Ouest, notamment entre le 2 et le 8 janvier 2010 près de Silea (à 42 km au sud-est de Kulbus), sans toutefois faire de victimes confirmées.

25. À la suite de rapports, le 16 janvier 2010, faisant état de combats entre l'armée soudanaise et la SLA/AW près de Kutum (dans le Darfour-Nord), la MINUAD a évalué le 17 janvier 2010 la situation en matière de sécurité. Ces combats auraient fait 15 morts et 20 blessés parmi la population civile. Le camp de l'équipe de la MINUAD à Kutum a donné des soins à des personnes gravement blessées.

26. Cette intensification de la violence intercommunautaire a également fait des victimes parmi la population civile. Dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud, une série d'affrontements entre membres des tribus birgid et zaghawa ont fait plus de 30 morts, y compris des femmes et des enfants, et contraint un nombre inconnu d'habitants à abandonner leurs villages et leurs terres. Les attaques menées contre Negea (35 km au nord-est de Khor Abeche) les 18 novembre et 23 décembre 2009, qui auraient fait 18 morts, figurent parmi les plus violentes. Lors d'une mission effectuée par la suite dans la région, la MINUAD a confirmé que des villages avaient été brûlés et des biens pillés. Des témoins ont déclaré que des membres de la tribu zaghawa étaient appuyés par des éléments de la faction Minni Minnawi de la SLA, alors que la tribu birgid serait appuyée par des membres de la faction Free Will.

27. La situation dans les zones frontières entre le Tchad et le Soudan est restée volatile, en dépit de l'amélioration des relations diplomatiques entre les deux États. Deux incidents frontaliers ont été enregistrés à Kulbus, dans le Darfour-Ouest,

depuis la visite officielle du Conseiller du Président soudanais, Ghazi Salah Al-Deen, à N'Djamena en octobre 2009. Le 6 novembre 2009, la MINUAD a observé une brève incursion dans l'espace aérien tchadien d'un avion militaire soudanais qui est retourné dans l'espace aérien soudanais après avoir essuyé des tirs de l'armée tchadienne. Le 19 novembre, elle a constaté que deux véhicules armés et quatre transports de troupes blindés tchadiens avaient brièvement pénétré au Soudan.

28. Il convient de se féliciter du redéploiement d'éléments des groupes d'opposition armés tchadiens, qui se trouvaient précédemment le long de la frontière dans le Darfour-Ouest, sur des sites situés aux environs de Saya et de Mellit, dans le Darfour-Nord, en vue de renforcer la confiance entre N'Djamena et Khartoum. Il semble toutefois que ce redéploiement ait contribué à une aggravation de l'insécurité dans la région. En dépit des assurances données par des commandants militaires soudanais, la population locale s'est plainte de harcèlements et de violations des droits de l'homme. Lors d'un de ces incidents, survenu le 10 janvier 2010, des habitants ont fait état d'affrontements avec des membres des groupes d'opposition armés tchadiens qui se livraient au pillage dans le village de Um Kary, et au cours desquels deux civils auraient été tués. Les services soudanais de renseignement et de sécurité n'ont pas autorisé la MINUAD à se rendre dans la région pour se rendre compte par elle-même de la situation. Des efforts sont en cours en vue d'engager des discussions avec l'officier supérieur basé à El Fasher assurant la liaison avec le Gouvernement soudanais afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

29. Dans ce contexte, les restrictions imposées au déplacement de la MINUAD, notamment aux patrouilles à la suite des combats qui ont été signalés, sont très préoccupantes. La MINUAD a fait état de 21 incidents, dont 6 provoqués par les forces gouvernementales et 15 provoqués par des acteurs non gouvernementaux, (9 par la faction Abdul Wahid, 1 par la faction Minni Minnawi, 4 par le JEM et 1 par les Groupes d'opposition armés tchadiens).

30. Dans certains cas, ces restrictions au déplacement se sont accompagnées de menaces. Par exemple, le 9 janvier 2010, une patrouille de la MINUAD qui se trouvait dans le village de Nama, dans le Jebel Marra, a été encerclé par des éléments de la faction Abdul Wahid, qui ont tiré des coups de feu en l'air, saisi du matériel de la Mission, puis menacé physiquement les membres de la Mission et déclaré qu'ils ne devaient plus revenir dans la région. De même, en janvier 2010, un commandant de la faction Abdul Wahid s'est rendu dans le camp de la Mission à Sortony (Darfour-Nord) et exigé que la Mission mette fin à toutes les patrouilles dans les villages sous contrôle de la SLA/AW. La MINUAD a expliqué au commandant quel était son mandat et a continué d'envoyer des patrouilles dans la zone. Les 19 et 25 novembre 2009, des patrouilles de la Mission ont été arrêtées à un poste de contrôle du JEM à Bardani (à 28 kilomètres au sud de Kulbus) et n'ont pas pu aller plus loin. Le commandant de la force de la MINUAD est en contact avec les factions et l'armée soudanaise afin d'essayer de lever ce type de restriction et de mettre fin aux activités qui l'empêchent de mener à bien son mandat.

31. Le personnel des Nations Unies de même que le personnel humanitaire au Darfour continuaient d'être exposés à des risques significatifs. Le personnel de la MINUAD a fait l'objet à plusieurs occasions d'attaques délibérées au cours de la période considérée. Le 4 décembre 2009, une patrouille qui assurait une escorte en direction d'un point d'eau à Saraf Umra, dans le Darfour-Ouest, a été attaquée par

un groupe d'hommes armés inconnus. Trois Casques bleus de la Mission ont été tués lors de cette attaque et deux autres grièvement blessés. Le 5 décembre 2009, des inconnus armés ont tué deux Casques bleus de la Mission et en ont blessé un autre alors que l'équipe dont ils faisaient partie distribuait de l'eau à des déplacés à proximité du camp de Shangil Tobaya, dans le Darfour-Nord. À la suite de ces incidents, la MINUAD a constitué avec la police soudanaise une équipe chargée de mener des investigations, et plusieurs suspects ont été arrêtés par les autorités nationales.

32. Il convient cependant de se féliciter de la libération sains et saufs, le 13 décembre 2009, après 107 jours de captivité, de deux membres de la MINUAD recrutés sur le plan international. La MINUAD est restée en contact étroit avec le Gouvernement soudanais tout au long de cette période afin d'obtenir la libération des deux prisonniers. Un membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui avait été enlevé près d'El Geneina le 22 octobre 2009 n'a cependant toujours pas été libéré, et d'après certains rapports, deux membres d'une organisation non gouvernementale internationale basée à Birao, en République centrafricaine, aurait été emmené au Darfour où il est maintenu en captivité.

33. Le 8 décembre 2009, une équipe de conseillers de la police de la MINUAD, escortée par une unité de police constituée pakistanaise à Nyala, a essuyé des coups de feu tirés par un groupe de 12 à 15 personnes en treillis et équipés d'armes automatiques. La police de la MINUAD a riposté pendant une demi-heure et repoussé les attaquants, sans subir de perte. Le 10 janvier 2010, un groupe d'inconnus armés a attaqué une patrouille de la MINUAD à 30 kilomètres de Zalingei (Darfour-Ouest), et les soldats de la MINUAD ont pu venir en aide à la patrouille sans qu'il y ait de pertes.

34. Les vols de véhicules appartenant à l'ONU et à des organisations non gouvernementales se sont poursuivis, mais 6 des 13 véhicules volés au cours de la période considérée ont été récupérés. L'amélioration de la collaboration avec les organes nationaux de sécurité, ainsi que le renforcement des mesures de prévention par la communauté internationale, ont tous deux contribué à cette tendance.

35. La MINUAD a continué, comme prévu par son mandat, de participer à la création d'un environnement sûr et stable au Darfour. À cette fin, la composante militaire a mené 2 952 patrouilles de routine, 470 patrouilles de proximité, 289 patrouilles longue distance, 958 patrouilles de nuit, 364 escortes de convois humanitaires et 451 patrouilles logistiques/administratives au cours de la période.

36. La police de la MINUAD a effectué 10 872 patrouilles à l'intérieur des camps de personnes déplacées ainsi que dans des villes et villages, dont des escortes pour le ramassage du bois, des patrouilles de surveillance de fermes et des patrouilles destinées à renforcer la confiance et à s'assurer de la situation. Le nombre de patrouilles longue distance (28) était en progression par rapport à la période précédente. Les patrouilles ont pour objectif d'assurer la sécurité des personnes déplacées ainsi que d'autres membres vulnérables de la population, et d'étendre les zones sécurisées afin d'encourager les activités de subsistance ainsi que la liberté de mouvement des personnes, des biens et des services. Elles ont également pour objectif de protéger les femmes qui se livrent à des activités quotidiennes telles que les activités agricoles, le ramassage de bois de chauffage et la recherche d'eau, devenues de plus en plus dangereuses.

37. La MINUAD a poursuivi le développement de ses activités de police de proximité dans les camps de personnes déplacées et les communautés de l'ensemble du Darfour, notamment en formant 337 nouveaux bénévoles. Environ un millier de gilets réfléchissants ont été distribués aux bénévoles pour favoriser les opérations de nuit. Les activités de ces bénévoles ont sensiblement contribué à faire baisser la criminalité dans les camps de personnes déplacées et les communautés.

38. À l'issue d'un examen général de l'emplacement et de la structure des centres de police de proximité dans les camps des personnes déplacées au cours de la période considérée, il a été décidé d'en ramener le nombre à 70 contre 83 initialement prévu, afin d'assurer une plus grande cohérence avec les plans de déploiement militaire de la MINUAD et de renforcer les capacités opérationnelles de police. Sur les 70 centres envisagés, 16 existent déjà et seront modernisés et 54 seront construits. À l'heure actuelle, 11 centres ont été construits ou modernisés et 3 autres sont en construction.

39. La MINUAD a poursuivi ses activités de sensibilisation aux dangers que représentent les mines et les munitions non explosées. Quarante-six villages et 1 109 kilomètres de routes ont été sécurisés, 52 munitions ont été détruites et 9 875 personnes ont été formées aux risques posés par les munitions non explosées. En outre, des dirigeants communautaires et des enseignants ont reçu une formation à la menace que ces munitions représentent pour leur communauté. Au cours de la période considérée, deux accidents liés à des munitions non explosées, à Saya et à Tawilla, dans le Darfour-Nord, ont fait des victimes parmi la population.

40. Bien qu'il n'y ait toujours pas de cadre convenu pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des ex-combattants, le Gouvernement soudanais a organisé à El Fasher, dans le Darfour-Nord, du 22 au 24 novembre, la démobilisation de plus de 300 ex-combattants, dont 57 membres de la SLA/Mother et 250 membres des Forces armées soudanaises et des Forces de défense populaires. En outre, la SLA/Peace Wing, a démobilisé 220 combattants et remis plus de 117 armes diverses et 7 véhicules à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour-Sud. Les démobilisations devraient se poursuivre dans d'autres régions du Darfour et concerner au total 5 000 ex-combattants membres des groupes signataires de la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour, désarmés en juillet 2008 lorsqu'ils ont officiellement remis leurs armes au Gouvernement soudanais. Bien qu'il s'agisse d'une initiative unilatérale du Gouvernement soudanais, qui n'est pas liée à un quelconque programme officiel de DDR, la MINUAD a apporté un soutien logistique à ces démobilisations en termes de sécurité, de transport et de services de santé.

V. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

41. L'action de la MINUAD en matière d'état de droit, de gouvernance et de droits de l'homme a toujours principalement pour objectif d'aider le Gouvernement soudanais à être mieux à même d'assurer de façon crédible et efficace la protection de la population civile au Darfour. En dépit de certains progrès s'agissant de la coopération avec le Gouvernement soudanais, d'importantes questions n'ont cependant toujours pas été réglées.

42. La violence sexuelle et sexiste liée aux conflits reste très préoccupante. Les femmes et les filles, notamment déplacées, continuent de déclarer être victimes de

violence sexiste de la part d'acteurs étatiques, de membres de groupes armés et d'individus. La MINUAD travaille avec les autorités locales pour répondre à ces préoccupations. Au cours de la période considérée, elle a confirmé 18 cas de violence, et a pris note des préoccupations suscitées par le fait que tous les cas n'étaient pas déclarés. Dans ce contexte, le 8 décembre 2009, le tribunal pénal de Zalingei (Darfour-Ouest) a déclaré deux policiers coupables de viol en vertu de l'article 149 de la loi pénale de 1991, et les a condamnés à la peine maximale, à savoir 10 ans de prison.

43. Dans le cadre des efforts visant à lutter contre la violence sexiste, la MINUAD et les organismes des Nations Unies présents au Darfour ont organisé conjointement, du 24 novembre au 10 décembre 2009, la campagne annuelle internationale intitulée « 16 jours d'activisme pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ». Bien que le Gouvernement soudanais n'ait pas encore accordé l'autorisation de diffuser des programmes radio au sujet des problèmes de violence sexuelle et sexiste au Darfour-Nord, la MINUAD a organisé six ateliers de formation consacrés à la lutte contre la violence sexiste, à la législation nationale et à l'aide juridique en faveur des avocats, ainsi qu'aux droits de l'homme et à la gestion des prisons pour le personnel pénitentiaire qui ont rassemblés 198 participants, dont 71 femmes. En outre, trois ateliers ont été organisés au Darfour-Ouest et au Darfour-Sud sur la justice transitionnelle à l'intention de participants de la société civile, et des ateliers de formation de formatrices aux questions concernant les femmes et les droits de l'homme ont été organisés dans des camps de personnes déplacées du Darfour-Nord.

44. Il convient de se féliciter de l'organisation par le Conseil consultatif soudanais pour les droits de l'homme de plusieurs réunions avec la MINUAD consacrées à la situation des droits de l'homme au Darfour ainsi que d'une série de réunions avec des représentants du Gouvernement au niveau de l'État. Le 29 octobre 2009, le Wali du Darfour-Ouest a pris le décret n° 53/2009 portant création d'un Forum sur les droits de l'homme, qui bénéficiera de l'assistance de la MINUAD.

45. L'application de la loi d'exception et de protection de la sécurité publique au Darfour de 1997 pose toujours problème. Par exemple, huit personnes toujours maintenues en détention parce que soupçonnées d'avoir participé au meurtre d'un umda du camp d'Abu Shouk, à El Fasher le 2 août 2009, n'ont toujours pas pu exercer leurs droits. Leur détention en vertu de la loi de 1997 est incompatible avec les obligations contractées par le Soudan en vertu de la Constitution intérimaire de 2005, qui assure une protection judiciaire pour tous les Soudanais.

46. S'agissant du système pénitentiaire au Darfour, la MINUAD continue d'aider le personnel d'encadrement soudanais à améliorer le traitement des détenus, y compris les mineurs. Au cours de la période considérée la MINUAD, des représentants du Gouvernement soudanais et des représentants de l'université d'El Fasher ont mené conjointement une mission d'évaluation des prisons du Darfour-Nord, dont les conclusions sont destinées à aider les autorités à mieux gérer les prisons. Certaines des principales insuffisances en matière d'infrastructure identifiées à cette occasion feront l'objet de projets à impact rapide de la MINUAD, en particulier la construction d'un dortoir pour les femmes dans la prison de Shalla, au Darfour-Nord. Un projet de mémorandum d'accord entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais visant à accorder à la Mission de libre accès aux prisons a été préparé et attend la signature des représentants du Gouvernement.

47. Dans le cadre de ses efforts permanents destinés à renforcer la capacité de la police locale, la MINUAD a organisé un programme de formation aux enquêtes criminelles et à la police de proximité, pour 125 policiers nationaux. Elle a également formé 144 membres de la police du Mouvement à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, aux droits de l'homme et à la police de proximité. Dans le cadre du processus électoral, elle a organisé une formation de neuf jours à la sécurité des élections pour 4 625 policiers nationaux et 1 400 nouvelles recrues dans les trois États du Darfour. Elle a également facilité la construction de quatre centres de formation à El Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei, à l'appui du programme gouvernemental de formation de la police.

48. S'agissant de la fin du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, 243 enfants associés aux factions Free Will et Mother de l'Armée de libération du Soudan ont été libérés et démobilisés en vertu du Mécanisme d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour-Sud, ce qui porte à 383 le nombre total d'enfants ainsi libérés sur les 2 000 enregistrés par le Mécanisme.

49. Dans ce contexte, ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés s'est rendue au Soudan en novembre 2009 et a demandé au Gouvernement d'unité nationale d'adopter d'urgence une stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle contre les enfants, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international de protéger les enfants contre le viol et les violences sexuelles. Elle a également rencontré les dirigeants de plusieurs mouvements armés du Darfour, à savoir les factions Free Will et Mother de l'Armée de libération du Soudan ainsi que de la faction Peace du Mouvement pour la justice et l'égalité, qui ont convenu d'engager un dialogue avec l'ONU en vue de la mise en œuvre de plans d'action destinés à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, les dirigeants des forces armées soudanaises ont convenu d'étudier l'adoption d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats qui s'appliquerait également aux milices progouvernementales au Darfour.

50. La faction Minni Minnawi de l'Armée du Mouvement de libération du Soudan a accepté que l'ONU puisse vérifier librement ses camps militaires et zones de regroupement conformément au plan d'action signé avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) le 11 juin 2007, par lequel le Mouvement s'était engagé à libérer les enfants en vue de leur réhabilitation et à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats.

VI. Situation humanitaire

51. Les distributions régulières d'aide alimentaire par le Programme alimentaire mondial (PAM) et des organisations partenaires se sont poursuivies comme prévu, sans incidents graves. En novembre et décembre 2009, le PAM et ses partenaires ont directement distribué des denrées alimentaires à environ 4,2 millions de personnes dans plus de 400 points de distribution dans tout le Darfour.

52. Toutefois, certaines zones ne bénéficient pas de cette assistance alimentaire, ce qui est préoccupant car en 2009 les pluies ont été peu abondantes, ce qui devrait se traduire par de faibles récoltes. Par exemple, dans les régions du Jebel Marra et du Jebel Si, la faiblesse des récoltes et le manque d'assistance auraient conduit

certaines populations à quitter la région. Face à cette situation, le PAM a prévu une distribution unique de denrées alimentaires dans la région du Jebel Marra en décembre 2009.

53. La distribution de denrées non alimentaires a concerné 57 206 ménages en novembre et 113 058 ménages en décembre 2009. Environ 95 % de ces distributions ont bénéficié à des communautés déplacées, le reste allant à des populations nouvellement déplacées et à un petit nombre de communautés victimes de catastrophes. Au total, elles ont concerné 586 464 ménages en 2009, et ont porté sur plus de 1,9 million d'articles. Elles sont appuyées par plus d'une vingtaine d'organisations nationales et internationales coordonnées par l'ONU.

54. Le plan de travail humanitaire pour le Soudan a été lancé en novembre 2009 dans le cadre de la procédure d'appel global de 2010. Il prévoit un montant de 1,9 milliard de dollars pour les activités humanitaires essentielles et les activités de redressement rapide dans tout le Soudan, dont un peu plus d'un milliard de dollars pour l'assistance au Darfour, en 2010.

55. Le 15 novembre 2009, le Wali du Darfour-Nord a officiellement mis en place le Comité mixte de l'État du Darfour-Nord, en tant qu'extension du Comité de haut niveau basé à Khartoum. Le décret ministériel n° 4 du 2 mai 2009 impose aux trois États du Darfour de mettre en place un tel comité destiné à assurer l'efficacité de la fourniture de l'aide, à s'assurer de la qualité du programme et de son déroulement, à garantir un environnement sûr et prévisible pour les organismes humanitaires et à faire en sorte que les activités humanitaires et de redressement soient menées conformément aux principes humanitaires acceptés.

56. Le Mécanisme conjoint permettant de vérifier le rapatriement des personnes déplacées au Darfour, dont la création avait été décidée le 28 octobre 2009 par le Comité de haut niveau, est devenu opérationnel le 6 décembre. Dans ce contexte, l'Organisation internationale pour les migrations a identifié 15 emplacements en vue de leur évaluation en tant que zones de rapatriement.

57. Le renforcement des capacités de déploiement et de patrouille de la MINUAD – patrouilles à longue distance, dans les zones urbaines et de protection des agriculteurs en zones rurales – a permis de développer les activités destinées à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire et l'accès des organismes humanitaires dans tout le Darfour.

58. En décembre 2009, 262 projets à impact rapide avaient été approuvés par la MINUAD et en étaient à diverses phases d'exécution. La majorité de ces projets (60 %) concernent l'éducation, les autres étant destinés à répondre à des besoins en matière d'eau, d'assainissement, de santé, d'environnement, d'abris, d'agriculture, d'autonomisation des femmes et de création de revenus. Jusqu'à aujourd'hui, 71 projets ont été intégralement exécutés par des partenaires de la MINUAD.

59. En dépit de ces avancées, il n'existe toujours pas de solution globale et durable face à la situation humanitaire qui règne au Darfour, et les conditions sur le terrain ne permettent toujours pas le rapatriement volontaire des plus de 2 millions de personnes déplacées. Fournir un appui aux organismes humanitaires dans les zones rurales isolées reste très difficile, notamment compte tenu de la situation en matière de sécurité dans certaines régions du Darfour et des enlèvements de travailleurs humanitaires.

60. En novembre 2009, le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé une forte réduction de ses activités sur le terrain à la suite de l'enlèvement à El Geneina, dans le Darfour-Ouest, d'un membre de son personnel recruté au plan international et d'un autre enlèvement au Tchad voisin. La suspension des activités en zones rurales pénalise l'exécution des projets d'aide aux activités de subsistance et la remise en état systématique des points d'eau, notamment dans les régions du Darfour-Nord qui restent inaccessibles aux autres acteurs humanitaires et où la pénurie d'eau pour le bétail comme pour la consommation humaine se fait déjà sentir en raison de la sécheresse actuelle.

61. En outre, au moins deux missions d'évaluation humanitaire et sur le terrain ont été bloquées au cours de la période considérée : le 4 novembre 2009, des forces de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan ont empêché des camions du Programme alimentaire mondial qui transportaient des fournitures de se rendre dans des régions situées à proximité de la localité de Shaeria (Darfour-Sud) puis, le 8 novembre 2009, une mission commune d'évaluation Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/UNICEF/Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Organisation mondiale de la Santé et MINUAD de se rendre à Sortony (Darfour-Nord) en dépit de rapports y faisant état d'une grave situation humanitaire.

62. Des mouvements de population se sont produits aussi bien au Darfour-Nord et au Darfour-Sud qu'entre ces deux États au cours de la période considérée, principalement à la suite des tensions apparues entre les tribus Zaghawa et Birgid. Une mission interinstitutions d'évaluation qui s'est rendue à Shaeria, dans le Darfour-Sud, du 3 au 5 novembre 2009, a identifié environ 15 000 nouvelles personnes déplacées. L'attaque lancée le 23 décembre 2009 par les forces de la faction Minni Minnawi contre le village de Negea aurait provoqué des déplacements de population qui aurait abandonné les villages de Negea et de Jakara pour se rendre dans les villages de Karamje et Shaeria. Dans le Darfour-Nord, un nouveau camp a été ouvert à Um Dersai (à 15 kilomètres au sud de Shangil Tobaya) pour accueillir environ 1 500 ménages de la tribu Birgid.

63. Il se pourrait que ces nouveaux déplacements de population exercent des pressions excessives sur des ressources naturelles limitées. À la suite de la dernière saison des pluies, les premiers rapports font état de faibles récoltes concernant les produits alimentaires de base et d'un accroissement de la concurrence au sujet des ressources en eau et des pâturages disponibles.

VII. Observations

64. Deux ans après sa création, la MINUAD a réalisé d'importants progrès en vue de son déploiement intégral et se consacre désormais aux tâches essentielles de protection de la population civile et de facilitation de l'aide humanitaire. Au vu des progrès sur le front politique, les partenaires des activités de redressement ont commencé à engager la discussion au sujet d'une planification à moyen et à long terme. Toutefois, d'importants problèmes demeurent, notamment la poursuite des combats entre le Gouvernement soudanais et d'autres éléments armés, les attaques contre la MINUAD et les convois humanitaires et la présence d'hommes armés qui empêche la MINUAD de mener à bien ses patrouilles. Le principal obstacle à une paix durable au Darfour reste le fait que certaines des parties ne se sont toujours pas véritablement engagées dans le processus de paix.

65. Le meurtre de cinq Casques bleus de la MINUAD dans deux attaques séparées au cours de la période considérée est inacceptable, et je condamne énergiquement toutes ces attaques. J'exhorte le Gouvernement soudanais à faire en sorte que leurs auteurs soient traduits en justice.

66. Je reste profondément préoccupé par les rapports faisant état de combats entre les forces du Gouvernement soudanais et des groupes armés au Darfour. La MINUAD a confirmé les attaques lancées par les forces gouvernementales contre des villages près de Malha (Darfour-Nord) le 25 novembre 2009, ainsi que des affrontements entre des forces gouvernementales et du JEM à Silea (Darfour-Ouest) entre le 2 et le 8 janvier 2010. Ces activités militaires nuisent aux efforts visant à parvenir à une solution politique du conflit.

67. J'ai été heureux d'apprendre le 13 décembre 2009 que les deux membres du personnel de la Mission détenus en captivité au Darfour depuis 107 jours, avait été libérés sains et saufs et je tiens à remercier tous ceux qui ont pris part aux efforts pour obtenir cette libération. La responsabilité de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire au Darfour incombe au gouvernement hôte, et la MINUAD continuera d'opérer conformément à ce principe et de travailler en ce sens avec le Gouvernement soudanais.

68. Au cours de la période considérée, la liberté de mouvement de la MINUAD a été entravée à 21 reprises, dont 6 fois par des représentants du Gouvernement soudanais et 9 fois par des forces de la faction Abdul Wahid. Lors de certains de ces incidents provoqués par des groupes armés, le personnel de la MINUAD a été menacé physiquement, des coups de feu ont été tirés en l'air, et du matériel de la MINUAD a été volé ou saisi. Ces restrictions répétées à la liberté de mouvement gênent fortement la capacité de la Mission et des acteurs humanitaires à venir en aide aux populations victimes de violence. À chaque fois, la Mission a fait part de ses préoccupations aux autorités compétentes et déclaré espérer qu'elle bénéficiera d'une pleine liberté de mouvement.

69. Alors que le processus politique s'accélère, et pour tirer parti du travail important accompli par le Médiateur en chef conjoint, Djibrill Bassolé, afin que les différentes parties s'engagent davantage dans ce processus, j'exhorte toutes les parties à mettre fin aux combats et à engager véritablement un dialogue de fond.

70. Je prends acte de la création du groupe de haut niveau de l'Union africaine sur la mise en œuvre, dirigé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki. Ce groupe de haut niveau, de même que la communauté internationale, peuvent jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'encourager le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles à prendre part aux négociations dirigées par le Médiateur en chef. La MINUAD a fourni un appui important au groupe de haut niveau, et l'ONU continuera de travailler en liaison étroite avec l'Union africaine afin d'assurer la complémentarité entre ces diverses initiatives importantes.

71. Toujours pour ce qui concerne le processus politique, il est essentiel que les élections nationales qui doivent se tenir en avril 2010 permettent à l'ensemble de la population du Darfour, notamment aux personnes déplacées, d'y participer pleinement et sans entrave. Le déroulement pacifique du processus d'inscription sur les listes électorales constitue un fait positif, et j'exhorte le Gouvernement soudanais à résoudre les importants problèmes techniques et politiques qui subsistent et qui pourraient compromettre les élections. La conclusion d'un accord

de paix avant ces élections créerait la confiance nécessaire à la participation de l'ensemble de la population. En l'absence d'un tel accord, je demande au Gouvernement soudanais de faire en sorte que les négociations au sujet des causes profondes du conflit se poursuivent après les élections, avec la pleine représentation des parties prenantes. Je lui demande également de faire en sorte que tous les Soudanais jouissent de la liberté de mouvement, d'assemblée et d'expression indispensable tout au long de la période des élections.

72. Je me félicite de la reprise du dialogue de haut niveau entre les Gouvernements soudanais et tchadien et de la signature de l'Accord de normalisation des relations entre ces deux pays le 15 janvier 2010. Il importe que cette normalisation des relations diplomatiques se traduise par un renforcement de la sécurité sur le terrain, notamment le long de la frontière. Si la décision des autorités tchadiennes d'expulser les groupes soudanais d'opposition armés qui se trouvaient sur leur territoire va dans ce sens, les rapports faisant état de franchissements de la frontière, aussi bien depuis le Soudan que depuis le Tchad, restent très préoccupants.

73. Les problèmes persistants en matière de soutien logistique autonome des unités militaires et de police constituée continuent d'entraver fortement la capacité opérationnelle de la Mission. Je remercie les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de leur engagement en faveur de la MINUAD et j'exhorte tous les pays contributeurs à prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions des mémorandums d'accord avec l'ONU concernant le matériel et les moyens, y compris les moyens médicaux.

74. Enfin, j'ai informé le Conseil, le 3 décembre 2009, de la nomination de M. Ibrahim Gambari en tant que nouveau Représentant spécial conjoint de la MINUAD à compter du 1^{er} janvier 2010. M. Gambari est arrivé dans la zone de la Mission et prendra ses fonctions le 22 janvier. À cet égard, je souhaite exprimer mes remerciements au Représentant spécial adjoint, Henry K. Anyidoho, qui a assuré la direction de la Mission depuis le 1^{er} septembre 2009.